



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 OCTOBRE 2024

L'Association Française du Droit Maritime s'est réunie en Assemblée Générale le 18 octobre 2024 au 47 rue de Monceau-75008 Paris, sous la présidence du Professeur Philippe DELEBECQUE qui a ouvert la séance à 17H00.

Présentiel : MM. BABOU, CACHARD, MME CAI, MM. COURTOIS, CORDIER, MME DEJEAN, MM. DE CORBIERE, EZZAT, GUERIN, MME JAMSHIDI, MME LAWSON, MM. LAROQUE, LE PRADO, MM. LEBORGNE, LEVY, LOOTGIETER, MME MESNIL, M. MIRIBEL, RENARD, MME RAUNAUD, MM. SIMON, MME SCHWEITZER, MM THIRET, YAMEN.

Distantiel : MM. ABALLEA, ADRAGNA, BRAJEUX, MME BON-GARCIN, MM. DENEFLÉ, DIBAS, ELLEIS, MME GIORDANO, MM. HAMSHER, MORINIERE, OWRANG, PENG, PIETTE, PROST, MME SOISSON, MM. THOMAS, TIACOH.

1. **Approbation du PV du 18 avril 2024**

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 18 avril 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2. **Candidatures**

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les candidatures à l'AFDM présentées par Monsieur Jean-Paul THOMAS, à savoir :

- ✓ Me Nick PARTON, Avocat associé à Londres, parrainé par le Pr Philippe DELEBECQUE et Me Patrick SIMON



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

- ✓ M. Bernard EDER, Arbitre international, parrainé par le Pr Philippe DELEBECQUE et Me Patrick SIMON

3. Hommage à Monsieur le Professeur Pierre BONASSIES

Monsieur le Pr Philippe DELEBECQUE, après avoir rappelé l'œuvre de Pierre BONASSIES et son importante contribution au droit maritime français, après avoir également souligné ses grandes qualités humaines, invite l'assemblée à une minute de recueillement.

M. DELEBECQUE remercie enfin Stéphane MIRIBEL pour avoir consacré un numéro - inoubliable - du DMF à Pierre BONASSIES.

4. CMI, Colloque de Göteborg et petit-déjeuner francophone

Me Sébastien LOOTGIETER rend compte des thèmes abordés¹ pendant le colloque de Göteborg (22-24 mai 2024) et souligne que le petit déjeuner francophone organisé, pour la première fois, en marge de ce colloque a remporté un vif succès auprès de la communauté francophone et a permis de mettre en valeur le droit maritime continental.

5. CMI Retour sur l'AGE du 16 octobre en visio. Augmentation de la cotisation

Me Sébastien LOOTGIETER fait part des difficultés rencontrées à l'heure actuelle avec le CMI sur les cotisations que ce dernier envisage d'augmenter. Une assemblée générale a été organisée le 16 octobre au cours de laquelle s'est dégagé malheureusement un consensus parmi les associations présente pour une augmentation. Nous avons néanmoins agréablement apprécié la position de l'Association Néerlandaise, de son Président et de son Trésorier qui sont les seuls à s'être également opposés avec l'AFDM à cette augmentation. Il est par ailleurs à noter que nous

¹ Décarbonisation, avenir du transport de marchandises, assistance et Lloyd'Open Form, *Mobile Offshore Renewables Units* (MORUs), etc. – présentations disponibles sur le site du CMI : <https://comitemaritime.org/presentations/>



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

avons souligné que le CMI pourrait faire des économies et arrête de multiplier les événements comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Après ce rapport, le Pr Philippe DELEBECQUE présente la situation s'agissant de la cotisation au CMI : malgré plusieurs demandes d'explications au CMI sur sa méthode de calcul des cotisations des membres, aucune réponse n'a été fournie à l'AFDM.

Ces demandes d'explications apparaissent d'autant plus légitimes et fondées que l'AFDM se voit réclamer la cotisation la plus importante avec l'association américaine de droit maritime qui comporte plusieurs milliers de membres.

Dans ces conditions et sur la proposition du Comité de Direction préalablement consulté, l'Assemblée Générale approuve la suspension du paiement d'une cotisation qui est, de surplus, sans rapport avec les capacités financières de l'association.

6. Retour sur la Journée Franco-belge et la Journée Ripert

Le Pr Philippe DELEBECQUE rappelle l'organisation des événements de 2024, à savoir le colloque franco-belge (7 mars) – manifestation à laquelle l'association belge de droit maritime reste attachée – et la journée Ripert (27 juin).

7. Calendrier des élections : Président de l'AFDM ainsi que des Membres du Comité de direction

L'Assemblée Générale est informée du calendrier et des modalités des élections permettant de renouveler le Comité de Direction et de procéder à la désignation du Président de l'AFDM.

Il est rappelé que conformément aux statuts « *Les candidatures à un poste (affecté ou non) du Comité de Direction sont adressées par écrit au Secrétariat de l'AFDM au moins quinze jours avant la date du Comité de direction sortant chargé de procéder à la composition du nouveau*



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

Comité à partir des candidatures ainsi déposées. Le Comité de Direction sortant procède à ce choix en tenant compte, selon l'usage et autant que faire se peut, d'un juste équilibre entre la Province et Paris, d'une part, entre les diverses professions représentées à l'AFDM, d'autre part. Selon les mêmes règles, il propose un Président. »

Les membres du Comité de Direction sortant seront invités à faire connaître leur éventuel souhait de continuer à participer au Comité et les nouveaux candidats sont invités à se manifester. Une réunion sera organisée courant décembre 2024 pour s'assurer de la nouvelle composition du Comité et pour que le nom du prochain Président soit proposé. Une Assemblée Générale se tiendra fin janvier 2025 pour se prononcer sur les propositions qui lui seront faites.

8. Interventions :

Me Charles de CORBIERE, sur l'arrêt du 4 juillet 2024 de la Cour de cassation « tiers ».

Mr Mickaël ZERROUKI Albertini sur le thème de la Grande plaisance.

A la suite d'un échange de vues, l'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 19h00.

Le Président